

CELEBRATION
DU
22^{me} ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION
ET
INAUGURATION DU NOUVEL EDIFICE
DE
L'INSTITUT-CANADIEN,
LE 17 DECEMBRE 1866.

RAPPORT DU SECRETAIRE - ARCHIVISTE.

*M. le Président,
et Messieurs les Membres de l'Institut-Canadien.*

Le secrétaire-archiviste a l'honneur de faire rapport :

L'Institut-Canadien, en 1850, s'est vu dépouillé des archives et de sa bibliothèque par un incendie.

Je suis heureux de constater que, depuis cette époque, ses archives se sont conservées précieusement.

Elles forment, à elles seules, l'histoire la plus complète de l'Institut. Cette institution ayant été, de tout temps, soutenue par la jeunesse instruite du Canada, il s'ensuit qu'elle a formé nos principaux hommes d'état, et qu'elle les a suivis dans leur existence politique.

Un fait remarquable, constaté dans nos archives, c'est qu'en 1854, à une séance de l'Institut, une adresse de félicitation sur leur élection au Parlement fut présentée à quatorze membres de cette Institution, dont plusieurs en avaient été présidents ou l'ont été depuis.

Ce n'est donc pas à tort que nous pouvons dire que l'histoire de l'Institut est intimement liée à celle du pays. Tous les grands mouvements politiques, toutes les importantes questions du jour ont été discutés et appréciés dans ses séances. Le plus pur patriotisme joint à une entière liberté d'action se révèle dans ses délibérations.

Rien n'indique plus manifestement l'importance de l'Institut que de le voir sans

cesse associé aux actes, aux événements politiques, qui ont marqué les progrès de la nation.

En 1848, à peine quatre ans après sa fondation, l'Institut travaillait d'une manière opiniâtre à l'établissement des nombreux townships qui avoisinent nos grandes villes. L'Hon. M. Galt, l'ex-ministre des finances, l'aidait de son influence et de son zèle. Un comité permanent avait établi des sous-comités dans tout le Canada et l'établissement des townships avait pris une expansion large et fertile. Un nombre infini de certificats donnés par le clergé indiquaient au comité les honnêtes colons qui devaient être envoyés au défrichement des terres.

En référant aux documents qui se rattachent à l'établissement de ces townships, il est impossible de nier que, si des entraves n'avaient pas été mises à l'action de l'Institut, un système pratique de colonisation se serait introduit dans le pays et aurait produit des fruits plus profitables que tous les efforts qui ont été tentés depuis. Mais au moment où l'Institut atteignait son but, au moment où les premiers hommes d'état venaient le seconder de leur influence dans la Législature, de malheureuses dissensions étouffèrent cette importante réforme qui aurait probablement mis fin à toute émigration de nos compatriotes.

On a depuis tenté divers systèmes, mais aucun n'a valu par son mérite pratique celui qu'avait adopté l'Institut.

Quelque soit le résultat incomplet de cette réforme, l'Institut n'en avait pas